



Le Patient en Auto-Administration de ses Médicaments en cours d'hospitalisation

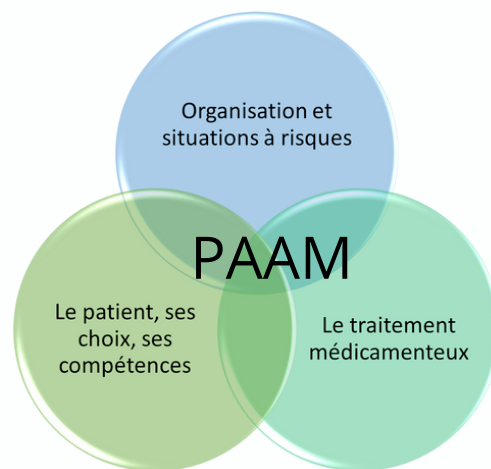
L'arrêté du 10 octobre 2022 (modifiant l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé) apporte une réponse à **l'engagement du patient dans ses soins et en particulier pour l'auto-administration de ses médicaments**. Un cadre pour sécuriser cette pratique est proposé par la HAS qui publie une recommandation et une boîte à outils à destination des professionnels de santé. Ces outils visent à :

- affirmer **l'autonomie du patient** et son engagement à la sécurité de ses soins
- renforcer le **travail en équipe** pluriprofessionnelle ;
- **réduire les risques d'erreur** lors de la sortie en favorisant la continuité des traitements qu'il a l'habitude de prendre ;
- **améliorer la compréhension** du patient des médicaments qu'il doit prendre et renforcer son adhésion au traitement ;
- sécuriser cette situation qui est considérée à risque dans le processus de prise en charge médicamenteuse.



PAAM

= le Patient en Auto-Administration de ses Médicaments, fait référence au dispositif du patient en auto-administration de ses médicaments



BON A SAVOIR !

Le guide est proposé en une version longue et une synthétique, il est assorti de 15 outils complémentaires



Pour qui ?

Tout établissement de santé entrant dans le champ sanitaire
Tous les professionnels concernés par la prise en charge médicamenteuse

